Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 030-930043245-20251222-DEL_2025_12_03-DE

CDG30 - 183 chemin du Mas Coguillard 30900, Nîmes
04 66 [illegible]

Contrat-groupe

Assurance statutaire 2026 - 2029

RELYENS SPS / RELYENS LI / RELYENS MI

Résumé des garanties - **Collectivité de 1 à 29 agents CNRACL**

Caractéristiques

Période d'effet :	du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029
Assureur :	RELYENS SPS / RELYENS LI / RELYENS MI
Échéance annuelle :	1er janvier
Préavis de résiliation :	6 mois
Régime :	Capitalisation

Agents concernés

Au choix de la collectivité, tous les agents de droit public :

- Affiliés à la CNRACL
- Affiliés à l'IRCANTEC

Risques couverts

Agents CNRACL	Agents IRCANTEC
• le décès • le congé pour invalidité temporaire imputable au service (accident de service, de trajet, maladie imputable + frais médicaux) • le congé de maladie ordinaire • le congé de longue maladie et de longue durée • le temps partiel thérapeutique • la disponibilité d'office pour raison de santé • l'allocation d'invalidité temporaire • la maternité, paternité, adoption	• le congé pour invalidité temporaire imputable au service (accident de service, de trajet, maladie imputable) • le congé de maladie ordinaire • le congé de grave maladie • le congé de maternité, paternité, adoption

Assiette de cotisation

Éléments de base	Éléments optionnels*
• le traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension, perçu par tous les agents assurés au cours de l'exercice d'assurance, • la nouvelle bonification indiciaire annuelle, • le supplément familial de traitement, • l'indemnité de résidence	• pour les charges patronales, l'assiette est fixée forfaitairement à 48 % du TBI + NBI.

***Les collectivités et établissements publics adhérents décident de lever cette option. Le taux de la cotisation quant à lui reste inchangé.**

Cette assiette sert de base au remboursement des prestations pendant toute la durée du marché et ne peut être modifiée durant son exécution.

Publié le : 24/12/2025 13:51 (Europe/Paris)
Collectivité : Marguerittes
https://www.intramuros.org/marguerittes/documents_administratifs/47993

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 030-930043245-20251222-DEL_2025_12_03-DE

Formules de garanties

FORMULES TOUS RISQUES – AGENTS CNRACL AVEC	TAUX DE COTISATION
Franchise **10** jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence	**7.51 %**
Franchise **20** jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence	**6.54 %**
Franchise **30** jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence	**5.96 %**
Franchise **10** jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence, montant indemnités journalières plafonné à **80%** en maladie ordinaire et risques associés	**7.06 %**
Franchise **20** jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence, montant indemnités journalières plafonné à **80%** en maladie ordinaire et risques associés	**6.21 %**
Franchise **30** jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence, montant indemnités journalières plafonné à **80%** en maladie ordinaire et risques associés	**5.70 %**
FORMULES TOUS RISQUES – AGENTS IRCANTEC	**TAUX DE COTISATION**
Franchise **10** jours en maladie ordinaire, y compris 1 jour de carence	**1.27 %**

Évolution des tarifs

Taux garantis 2 ans (2026 et 2027) puis à partir de la 3ème année plafonnement des hausses éventuelles (en fonction de l'évolution de la sinistralité) à 25 %.

Délai de déclaration des sinistres

120 jours, y compris les pièces justificatives.
Au-delà des 120 jours, la prise en charge des sinistres sera refusée.

Des services optimisés

- ➔ État annuel de statistiques
- ➔ Bilan statistique en temps réel
- ➔ Une équipe dédiée au sein de Relyens et une autre au sein du CDG 30
- ➔ Délai de règlement de l'indemnité sous 24 heures
- ➔ Déclaration en ligne depuis un espace sécurisé dédié
- ➔ Tiers payant des frais médicaux avec délai de paiement de 7 heures à réception de la demande
- ➔ Contrôles médicaux illimités, selon risques souscrits
- ➔ Recours contre tiers responsable
- ➔ Documents pédagogiques de prévention des risques professionnels accessibles en ligne
- ➔ Assistance psychologique
- ➔ Programme de réinsertion professionnelle